



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ACTIFS ET RETRAITES
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
TERRITORIAUX ET DES SERVICES
ASSIMILES DE LA LOZERE

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE

Mende, le 29 novembre 2019

CGT Conseil Départemental de LOZERE | Préavis pour le 5 décembre 2019

Madame la Présidente du Conseil Départemental,

La CGT s'engage à construire un plan d'action contre le projet de réforme des retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraite solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction des luttes dans les différents secteurs professionnels montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salariés en termes d'emploi, de salaires et de conditions de travail. Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Avec les agents du Conseil Départemental, nous portons les revendications nationales suivantes :

- ▶ Le retrait du projet gouvernemental de système de retraite par points et la sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale ;
- ▶ L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique ;
- ▶ Le dégel immédiat du point d'indice et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1800€, des pensions et des minima sociaux ;
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes et la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires ;
- ▶ Le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- ▶ Le rétablissement de l'ISF et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;

Face à la politique menée par le Conseil Départemental de Lozère en matière d'emploi, de rémunération et de conditions de travail nous portons les revendications locales suivantes :

- ▶ Arrêt des suppressions de poste sous couvert de réorganisation des services et réouverture des postes supprimés ;
- ▶ Remplacement systématique de tous types d'absence sans délai de carence : congés maternité, congés parental, arrêt maladie et départ en retraite ;
- ▶ Augmentation des postes d'agents volants dans les services où ils existent (secrétariat, agent de service dans les collèges) et création pour les services en besoin, cela pour pallier les absences dans l'attente des recrutements ;
- ▶ Création de postes pour la mise en application du Pacte Solidarité : référent NEET et référent de parcours insertion ;
- ▶ Fin de l'opacité des avancements et augmentation des ratios promu-promouvable ;
- ▶ Augmentation du régime indemnitaire en priorité pour les agents de catégorie C et valorisation des postes d'encadrement de cette catégorie ;
- ▶ Prise en charge du jour de carence ;
- ▶ Arrêt immédiat de l'augmentation du temps de travail dans les collèges avec maintien de leur régime spécifique concernant les jours fériés et augmentation du régime indemnitaire des agents des collèges dans l'attente de leur intégration dans le RIFSEEP avec effet rétroactif au 01/01/2018.

Afin de permettre aux agents du Conseil Départemental de la Lozère de se mettre en grève pour porter leurs revendications du maintien d'un système de retraite solidaire et de défense de leurs emplois pour un service public de qualité, la CGT dépose un préavis de grève de 0 à 24h pour la journée du 5 décembre 2019.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications portées.

Pour la CGT de la FPT48
Hervé CLAVEAU
Secrétaire général

Le syndicat de la CGT FPT48.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé Claveau', written over a light blue horizontal line.